

// Sécurité routière

Signature du document général d'orientations

pour la période 2013-2017



Contact **presse**

Valérie **DESQUESNES**

Tél : 02 33 75 48 82

Port : 06 89 10 15 54

valerie.desquesnes@manche.gouv.fr

Julie **JACQUES**

Tél : 02 33 75 46 41

julie.jacques@manche.pref.gouv.fr



manche.gouv.fr

Contextes

○ National

ENTRE 1972, ANNÉE NOIRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN FRANCE, ET 2012, LA MORTALITÉ ROUTIÈRE A ÉTÉ DIVISÉE PAR 4 ALORS QUE LE TRAFIC A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR 2,4.

Outre la considérable évolution de la sécurité des véhicules, de l'aménagement des infrastructures routières, des règles du Code de la route, ce sont surtout l'amélioration de nos habitudes de conduite et la prise de conscience collective que les accidents de la route ne sont pas une fatalité, qui ont permis d'obtenir ces résultats.

Pour autant rien n'est gagné. Avec moins de 3 700 personnes tués en 2012 la mortalité routière en France reste encore trop élevée par rapport à celle de nos voisins européens. L'objectif de diviser à nouveau par deux le nombre de morts sur les routes françaises d'ici à 2020, fixé par Manuel Valls, ministre de l'Intérieur en charge de la sécurité routière, est l'un des grands défis à relever.

○ Départemental

Dans le département de la Manche, le nombre d'accidents et le nombre de blessés ont fortement baissé entre 2002 et 2007, mais depuis cinq ans, les chiffres sont stables (environ 500 accidents et 660 blessés par an).

EN 2012, POUR LA TROISIÈME FOIS EN CINQ ANS, LE NOMBRE DE TUÉS EST PASSÉ SOUS LA BARRE DES 40 (36 TUÉS).

Objectifs et démarche d'élaboration du DGO

Le Document Général d'Orientations (DGO) en matière de sécurité routière pour la période 2013-2017, qui précise les axes prioritaires de la politique mise en œuvre en vue de réduire l'insécurité routière dans notre département.

Le document général d'orientations permet à l'État, au conseil général, aux principales collectivités locales, dans le cadre d'une démarche partenariale, de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique qu'ils mettront en œuvre, ensemble ou de façon individuelle au cours des cinq prochaines années, pour faire reculer l'insécurité routière.

Bien que les principaux protagonistes soient les responsables des administrations de l'État et les élus des collectivités territoriales les plus importantes, le DGO permet également de fédérer, autour des axes prioritaires proposés, l'ensemble des acteurs potentiels concernés (associations, assurances, institutions concernées par la sécurité routière, etc.). Ceux-ci seront associés à la mise en œuvre des actions, dans le cadre annuel du Plan Départemental d'actions de Sécurité Routière (PDASR).

Le **Document Général d'Orientations** constitue donc l'outil politique de programmation mais également l'outil de mobilisation locale pour la lutte contre l'insécurité routière.

La réalisation de ce document s'est déroulée en deux phases décisionnelles. Une première qui a consisté à faire le bilan du DGO 2008-2012 et à réactualiser les enjeux, puis une seconde phase au cours de laquelle il a été effectué un bilan de la déclinaison des orientations d'actions retenues dans le DGO 2008-2012 et une définition des orientations d'actions pour la période 2013-2017.

L'élaboration du DGO a été réalisée dans le cadre d'une démarche projet associant l'ensemble des acteurs intervenant en matière de sécurité routière. Pour mener à bien cette démarche partenariale :

- **Un comité de pilotage** animé par le chef de projet sécurité routière a été créé. Il est constitué de représentants des services de l'État, des élus des principales collectivités territoriales, des assureurs du risque professionnel et des Conseils Intercommunaux ou Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD - CLSPD).
- **Un groupe de travail** pour chaque enjeu défini, a été constitué pour affiner la compréhension des enjeux, identifier des gisements de progrès, rechercher et proposer des orientations d'actions. Afin de pérenniser la mobilisation des acteurs de la thématique sur la durée du DGO, le comité de pilotage a confié l'animation de chaque groupe de travail à un service de l'État, le co-pilotage étant assuré par une association ou une collectivité. Pour chaque enjeu, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a réalisé et présenté au groupe de travail une étude d'approfondissement de l'enjeu étudié.
- **Un comité technique** constitué des pilotes et co-pilotes des groupes de travail a également été mis en place pour examiner les contributions de chaque groupe de travail et vérifier qu'il n'y avait pas de doublons dans les orientations d'action. Le comité technique s'est réuni le 21 décembre 2012, pour examiner l'ensemble des propositions des groupes de travail, faire un choix et proposer les orientations d'actions à retenir.

Les enjeux

retenus pour la période 2013 - 2017

Lors de la réunion du comité de pilotage du 10 juillet 2012, il a été décidé de retenir les 6 enjeux suivants pour le département :

- Alcool et stupéfiants
- Jeunes de moins de 25 ans
- Deux roues motorisés
- Usagers vulnérables en agglomération
- Seniors (65 ans et plus)
- Risque routier professionnel

Enjeu

Alcool et stupéfiants

Mieux identifier les différents partenaires intervenant sur cette problématique

- Promouvoir le portail Basse-Normandie santé qui héberge le travail de recensement des ressources départementales (lieux, structures et outils) et compléter ce recensement avec les associations ou organismes assurant l'accompagnement des personnes au retour de manifestations festives.

Améliorer la connaissance sur cet enjeu dans le département

- Optimiser la connaissance sur cet enjeu en travaillant en partenariat avec l'ORS (Observatoire Régional de Santé) et l'OFDT (l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies).

Agir sur le comportement face à l'alcool

- Développer et promouvoir toutes initiatives visant à réduire la présence de l'alcoolisation festive dans les accidents de la route.
- Sensibiliser les familles, les responsables d'associations sportives et culturelles sur ces problématiques.
- Généraliser les démarches de projet dans le montage des actions (actions élaborées avec plusieurs partenaires).
- Travailler en partenariat avec l'IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé) et les chargés de projets territoriaux sur la prise en compte de cette problématique dans le département.
- Agir auprès des distributeurs et des débits de boissons alcoolisées.
- Travailler dans les messages de prévention « alcool, stupéfiants - sécurité routière » les temps d'élimination, les croyances et les idées fausses.
- Inciter les collectivités à sensibiliser les responsables de soirées sur leurs responsabilités liées à la consommation d'alcool au moment de la location de salle ou d'autorisation de vente d'alcool, et à imposer dans ces contrats la mise en œuvre d'un dispositif d'auto-contrôle.
- Développer et inclure dans les formations des éducateurs, des bénévoles, des dirigeants, des responsables d'associations, ... un module sur les risques liés à la consommation d'alcool ou de stupéfiants et sur le comportement à adopter face à une personne sous l'emprise de ces produits.
- Poursuivre la sensibilisation et la prévention en milieu scolaire en s'appuyant sur les CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté).
- Développer les contrôles coordonnés médiatisés ou non, régulièrement au cours de l'année et les inscrire dans le plan de contrôles routiers.

Enjeu

Jeunes de moins de 25 ans

Permettre à tous les acteurs de l'éducation à la sécurité routière d'identifier les outils, les moyens, les différentes typologies d'actions déjà réalisées ou disponibles pour être mise en œuvre dans le département

- Mise en place d'un centre d'information dématérialisé sur la sécurité routière dont les missions seraient notamment :
 - d'informer sur la documentation existante,
 - de recenser les supports pédagogiques, les différents partenaires et leurs méthodes d'intervention,
 - de promouvoir les bonnes pratiques et les actions innovantes.

Améliorer la cohérence et la continuité des actions en milieu scolaire

- Poursuivre et développer les actions de prévention à destination des classes maternelles et élémentaires en développant notamment la mise en situation des élèves.
- Poursuivre et développer les actions de prévention à destination des personnels des collèges et des lycéens.
- Poursuivre et développer les actions de prévention à destination des personnels des lycées et des lycéens et en particulier les jeunes conducteurs.
- Développer les actions à destination des étudiants.

Renforcer l'implication des jeunes dans les actions près du public jeune

- Promouvoir, inciter et soutenir les actions de sécurité routière portées par les jeunes : information sur le dispositif « **label vie** », information et dynamique à mettre en place auprès des conseils de jeunes, d'enfants, CESC ou junior association.
- Promouvoir la mise en œuvre de campagnes de communication organisées par des jeunes pour le public jeune.

Développer la sécurité routière sur le temps péri-scolaire

- Impliquer les structures éducatives et les collectivités territoriales dans le cadre du continuum éducatif (enfant piéton, enfant cycliste, enfant cyclomoteur). Assurer l'information auprès des élus et des coordonnateurs PEL pour une réelle prise en compte dans les PEL : mise en relation avec le réseau des coordonnateurs.
- Impliquer les parents dans l'éducation à la sécurité routière en partenariat avec les associations sportives, de parents d'élèves Inclure un volet sécurité routière dans les diverses manifestations et structures accueillant des jeunes avec leurs parents, (forum, réseau REAAP).

- Développer des actions de formation à la sécurité routière à l'attention de tous les intervenants en péri-scolaire (éducateurs, bénévoles, dirigeants) et susciter la participation à ces formations.

Favoriser l'accès au permis de conduire et développer les actions post permis auprès des jeunes conducteurs

- Faciliter l'accès à la conduite des jeunes avec tous les dispositifs existants, mais aussi en sensibilisant les parents sur les bienfaits de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) en communiquant notamment sur les avantages financiers.
- Favoriser et développer les actions post permis pour les jeunes conducteurs.

- Susciter et proposer un volet sécurité routière dans les différents dispositifs de formation des jeunes (ex. : emplois d'avenir, ...).

- Poursuivre la promotion de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite auprès de tous les élèves de 15 et 16 ans scolarisés dans le département.

Enjeu

Deux roues motorisés (2RM)

Développer la prise en compte des 2 RM dans l'aménagement et l'entretien des infrastructures routières

- Sensibiliser les aménageurs, les gestionnaires de voirie et les élus sur le danger que peuvent représenter certains équipements liés à l'infrastructure pour les 2 RM (Conférences, opération « Motard d'un Jour, ...).
- Sensibiliser les agriculteurs et les entreprises de BTP aux risques liés au mauvais entretien des voies (boue, gasoil ou autres matériaux sur la chaussée).

Améliorer la cohabitation entre les 2 RM et les autres usagers de la route

- Communiquer sur le partage de la route, Sensibiliser les automobilistes aux particularités de la circulation d'un 2 RM.
- Sensibiliser les candidats aux permis B, C, D et E aux particularités de la circulation d'un 2 RM et réciproquement.
- Prise en compte dans le programme national de formation (PNF)

Renforcer la sensibilisation des jeunes conducteurs de cyclomoteurs sur l'entretien et la maîtrise de leur engin et sur les comportements à risques

- Impliquer les professionnels (concessionnaires, réparateurs, ...) en tant que relais de sensibilisation et de prévention.
- Poursuivre la formation des intervenants spécialisés pour l'utilisation des simulateurs.
- Mise en place d'une action type dans les établissements scolaires pour les utilisateurs de scooters.
- Développer le contrôle du débridage des deux roues avec un banc de contrôle mobile de la vitesse 2 RM « curvomètre ».
- Renforcer les contrôles par rapport aux équipements (éclairage, frein, pneu) et assurances.

Renforcer et pérenniser la formation des conducteurs de 2 RM (MOTOS)

- Mettre en place des actions de sensibilisation portant sur les dangers et les risques liés à la conduite d'un deux roues motorisé (journées de formation, dépliants).
- Impliquer les concessionnaires en tant que relais de cette sensibilisation et sur l'intérêt de porter des équipements de protection.
- Développer le partenariat avec les compagnies d'Assurances pour agir sur le comportement.
- Travailler avec les motos-écoles sur le comportement en instaurant ponctuellement en complément du Programme National de Formation (P.N.F.) à la conduite, des conférences « police - gendarmerie » à destination des élèves ou des conducteurs novices.
- Développer les formations post-permis pour les 2 RM.
- Éduquer en milieu scolaire et extra-scolaire les jeunes conducteurs de 2 RM.
- Médiatiser les actions de contrôle coordonnés (équipement des 2RM).

Enjeu

Usagers vulnérables en agglomération

Approfondir la connaissance sur cet enjeu

- Poursuivre et développer les études d'accidentologie sur les agglomérations à enjeu et les porter à connaissance des collectivités concernées.

Développer une circulation apaisée en agglomération

- Communiquer sur le partage de l'espace et la modération des vitesses en agglomération auprès des élus, des gestionnaires de voiries et des bureaux d'études.
- Prise en compte par les collectivités dans leurs aménagements de la nécessité de modérer les vitesses pour mieux partager la voirie.
- Développer des actions de formation pratiques de promotion de la conduite apaisée en agglomération.

Agir sur les comportements

- Communiquer sur les risques liés à la non perception des usagers vulnérables par les autres usagers.
- Communiquer sur le comportement responsable à adopter en agglomération.
- Encourager le civisme des usagers
 - automobilistes (respect des passages protégés, usage des clignotants...),
 - deux roues motorisés (respect des distances de sécurité, des vitesses, du positionnement optimal sur la chaussée...),
 - cyclistes (circulation sur les trottoirs, feux rouges...),
 - piétons (traversée sur les passages piétons, prudence...).
- Inciter les cyclistes au port des équipements de sécurité non-obligatoires.
- Développer des actions post-permis pour montrer la difficulté à maîtriser les distances de freinage et les évitements.
- Réfléchir au moyen de mieux impliquer les parents de mineurs infractionnistes.
- Mettre en place des actions alternatives aux poursuites.
- Développer les opérations de contrôle technique des deux roues motorisé (problématique du débridage).
- Mettre en place des actions à visée répressive en 2 temps : sensibilisation, mise en garde, puis sanction.

Enjeu

Séniors (65 ans et plus)

Palier au déficit d'information des seniors

- Développer un réseau de communication s'appuyant sur divers relais, acteurs et supports.
- Diffuser et faire diffuser de l'information aux personnes isolées qui n'adhèrent à aucune association (plan de communication avec les médias : radio, presse écrite, mutuelles, caisses de retraite).

Repérer et agir sur les comportements

- Développer une communication vers les élus sur la sécurité des déplacements piétons.
- Développer dans les actions de sensibilisation un module sur les déplacements alternatifs à l'usage de la voiture individuelle (covoiturage, transport collectif,...).
- Favoriser les actions de sensibilisation des seniors sous forme d'ateliers pluridisciplinaires selon trois priorités : observer, avertir, se positionner (remise à niveau du code la route, audit et capacités de conduite, choix du véhicule adapté).
- Sensibiliser les professionnels du domicile et le corps médical, et notamment les praticiens du secteur libéral, à la nécessité d'alerter suffisamment leurs patients - voire leur entourage proche, sans transgresser le secret professionnel, au sujet de certaines incompatibilités pathologiques à la conduite des véhicules, qu'ils pourraient être amenés à diagnostiquer chez ces personnes.

Mieux identifier les différents partenaires intervenant sur cette problématique

- Travailler sur un vade-mecum des partenaires ressources autour de la thématique sécurité routière / seniors.

Enjeu

Risque routier professionnel

Agir sur la prévention du risque trajet domicile / travail

- Promouvoir les démarches PDA, PDE et PDIE dans les bassins d'emploi.
- Diffuser le livre blanc « prévenir le risque trajet domicile travail ».
- Sensibiliser les salariés au risque trajet domicile/travail.
- Améliorer le niveau d'information des chargés de sécurité en entreprise.
- Améliorer le niveau d'information des intervenants en entreprise.
- Développer des actions spécifiques à destination des apprentis utilisateurs de 2 roues motorisés.

Améliorer la prévention du risque routier dans les très petites entreprises et collectivités

- Développer les supports de communication courts adaptés à ce type de structures.
- Informer ces structures lors de leurs contacts avec les organismes de prévention.

Améliorer la sécurité des véhicules utilitaires légers

- Examiner les possibilités d'actions conjointes avec les vendeurs et loueurs de VUL.
- Poursuivre les actions de prévention auprès des utilisateurs de VUL.
- Mener des opérations de contrôles spécifiquement orientées vers les VUL (selon mêmes modalités que celles menées en 2009, 2010 et 2011).

Favoriser l'accès des entreprises (employeurs et salariés) à l'information sur le risque routier professionnel

- Création, promotion et animation d'un centre de ressource permettant d'avoir accès à :
 - des informations générales,
 - des informations locales,
 - des informations thématiques,
 - des coordonnées d'intervenants et fournisseurs d'équipements d'animations sécurité routière,
 - des informations sur les aides financières possibles.

Suivi et mise en oeuvre du DGO

Le suivi et l'évaluation du DGO seront réalisés dans le prolongement de la démarche partenariale initiée pour son élaboration.

Les groupes de travail constitués pour l'élaboration du DGO continueront à se réunir régulièrement pour décliner les orientations d'action et évaluer les actions mises en oeuvre.

Les signataires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE



LA MANCHE
CONSEIL GÉNÉRAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Carsat
Normandie
Retraite & Santé
au travail

sa
santé
famille
retraite
services

CdG 50
Centre de Gestion de la fonction
Publique Territoriale de la Manche



Contact **presse**

Valérie **DESQUESNES**

Tél : 02 33 75 48 82

Port : 06 89 10 15 54

valerie.desquesnes@manche.gouv.fr

Julie **JACQUES**

Tél : 02 33 75 46 41

julie.jacques@manche.pref.gouv.fr



manche.gouv.fr